

Un budget au service des Genêts

Les dépenses de la commune se concrétisent par la réalisation de services à la population.



Il s'agit des ressources nécessaires au fonctionnement de la commune (état civil, accueil, finances, ressources humaines, communication...).



Gestion et entretien des espaces verts et de la voirie, éclairage public, aires de jeux, environnement et entretien de l'espace rural.



Gestion et entretien des bâtiments et équipements communaux.



Soutien logistique et financier à l'accueil de loisirs et aux activités jeunes de Solidavie.



Fonctionnement du centre multi-accueil Pomme de Reinette et des lieux d'accueil pour les assistantes maternelles.



Accueils périscolaires, restauration municipale, financement des écoles publiques (personnel, matériel, projets...) et du contrat d'association pour l'école privée, accompagnement à la parentalité...



Spectacles et actions culturelles proposées par la commune.



Soutien aux activités et événements municipaux et associatifs (mise à disposition des équipements, moyens humains, matériels...), subventions aux associations.



Mise en œuvre de l'action sociale, animations auprès des seniors, portage de repas à domicile. L'EHPAD fait l'objet d'un budget à part.



Entretien et aménagement des zones d'habitat.



Police municipale : prévention, sécurité, fourrière animale, occupation du domaine public.



Entretien, renouvellement et délivrance des concessions...